

Délivrance des reçus: Certificats-cadeaux

Présentation (Diapositive 1)

Ce module présente les renseignements de base sur la façon de délivrer des reçus officiels appropriés pour un certificat-cadeau.

Le module répond notamment aux questions :

- ❖ Peut-on délivrer des reçus officiels pour des certificats-cadeaux?
- ❖ Dans l'affirmative, dans quelles circonstances?
- ❖ Pourquoi un certificat-cadeau est-il considéré comme un engagement ou une promesse? Quelle est la différence?

Reçus et certificats-cadeaux (Diapositives 2-4)

Votre organisme de bienfaisance peut-il délivrer des reçus aux fins de l'impôt lorsqu'il reçoit des dons de certificats-cadeaux?

Oui, des reçus officiels de dons peuvent être délivrés:

- ❖ si la juste valeur marchande du certificat-cadeau peut être déterminée
- et**
- ❖ si le donateur **n'a pas émis** le certificat-cadeau mais **l'a acheté** à l'émetteur du certificat ou à un tiers

Un certificat-cadeau est considéré comme une promesse d'un marchand de fournir les biens et/ou les services précisés sur le certificat.

Selon l'Agence du revenu du Canada, un certificat-cadeau constitue un **bien** et un **droit**, seulement si la promesse est **exécutoire**, c'est-à-dire, seulement si le certificat a été acquis pour une **contrepartie**, c.-à-d. en échange d'un paiement.

Si le certificat-cadeau est offert en don par l'**émetteur**, il s'agit d'une promesse qui **n'est pas considérée comme un bien**. Ainsi, un reçu officiel de don ne peut pas être délivré.

De plus amples renseignements se trouvent dans l'énoncé de politique CPS-018 de l'ARC, intitulé « Dons de certificats-cadeaux », à www.cra-arc.gc.ca/tx/chrts/plcy/cps/cps-018-fra.html

Avis (Diapositive 5)

Les renseignements contenus dans ce module sont présentés à des fins éducatives d'ordre général et ne constituent pas des conseils juridiques ni comptables. Consulter un avocat ou un comptable pour obtenir l'aide de spécialiste.

Information à jour en janvier 2009.

En ce qui concerne les changements ultérieurs, consulter l'Agence du revenu du Canada.